

ARRÊTÉ N° T 2026-29
RÉGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
RUE DU PETIT JOUY

Le Maire de la commune des Loges-en-Josas (Yvelines),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6-1,

Vu le Code de la route, notamment les articles L.411-1 à L.411-7,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 8e partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande formulée le 10 avril 2026 par la société TPE, sise 2 rue Hélène Boucher 91460 Marcoussis, afin de réaliser des travaux de reprise d'affaissement de la voirie rue du Petit Jouy,

Considérant que ces travaux nécessitent certaines restrictions temporaires de circulation,

ARRÊTE

Article 1 : Le présent arrêté prend effet du mardi 28 avril 2026 au jeudi 30 avril 2026 inclus. Les mardi 28 et jeudi 30 avril 2026, les travaux seront réalisés en demi-chaussée. **Le mercredi 29 avril 2026, la circulation est interdite rue du Petit Jouy.** La partie piétonne située au droit du chantier est condamnée et des déviations sont mises en place. La zone concernée sera matérialisée par une signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur

Article 2 : Durant cette même période, la circulation pourra être ponctuellement alternée ou réduite à l'aide de dispositifs de signalisation et, le cas échéant, par la présence de personnel habilité à la réguler. Les usagers devront se conformer aux indications portées sur la signalisation temporaire et aux instructions du personnel de chantier.

Article 3 : La société TPE est chargée de la mise en place, de la maintenance et de la dépose de la signalisation temporaire. Elle devra veiller à ce que celle-ci reste en permanence conforme, visible et en bon état. L'entreprise aura à sa charge la remise en état des voiries, espaces verts et mobiliers urbains en cas de dégradations et le nettoyage de la zone de chantier pendant et après travaux.

Article 4 : Le présent arrêté municipal devra être affiché par la société TPE à chaque extrémité du chantier 48 heures avant le début des travaux. Le chantier s'effectuera de 9 heures à 17 heures. Le présent arrêté sera affiché en mairie.


Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles.

Article 6 : Madame le Commissaire de Police de Versailles, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agglomération de Versailles Grand Parc, Kéolis ainsi que la société TPE, sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Loges-en-Josas, le 10/04/2026

Le Maire,




Caroline DOUCERAIN



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : BAILLY Prénom : Ludovic
Dénomination : TRAVAUX PUBLICS DE L'ESSONNE Représenté par : JARRETY François
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 2 rue Hélène Boucher
Code postal 9 1 4 6 0 Localité : MARCOUSSIS Pays : France
Téléphone 0 1 6 9 0 1 1 0 4 4 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ____
Courriel : contact @ tpessonne.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur COMMUNE DES LOGES EN JOSAS

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal _____ Localité : Pays :
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ____
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : rue du Petit Jouy
Code postal 7 8 3 5 0 Localité : LOGES EN JOSAS

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Reprise affaissement de voirie
Date prévue de début des travaux : 2 8 0 4 2 0 2 6 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3 ____

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 ____ Date de début de réglementation 2 8 0 4 2 0 2 6
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue ____
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) ____

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

route barrée (voir plan de déviation)

.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : à Marcoussis

Nom : BAILLY Prénom : Ludovic Qualité : Conducteur de travaux

